

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschailons-sur-Saint-Laurent tenue le 6 décembre 2022 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4^e Rue à Deschailons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents :

M.	Christian Baril	maire
Mme	Valérie Giguière	conseillère siège #1
M.	Quentin Kelhetter	conseiller siège #2
M.	Robert Gendron	conseiller siège #3
Mme	Amélie Guay	conseillère siège #4
Mme	Joanne Costo	conseillère siège #5

Est absente : Mme Annie Demers conseillère siège #6

Assiste également à cette séance : Mme France Grimard directrice générale et greffière-trésorière, Mme Hanta Rasami directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et Mme Shany Bélanger-Lavigne adjointe administrative.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOTS DE BIENVENUE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

La séance est ouverte à 20 h 00 par M. Christian Baril, maire de Deschailons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2022 :
 - 3.1 Approbation;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
 - 5.1 Suivi des dossiers MRC de Bécancour;
 - 5.2 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes;
 - 5.3 Départs à la retraite :
 - 5.3.1 Directrice générale;
 - 5.3.2 Inspecteur municipal;
 - 5.4 Fin de la période de probation – Directrice générale;
 - 5.5 Inspecteur municipal :
 - 5.5.1 Paiement – Heures supplémentaires;
 - 5.5.2 Achat d'un harnais de sécurité;
 - 5.6 Emplois d'été Canada 2023 – Étudiants;
 - 5.7 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires;
 - 5.8 Achat banque d'heures – Service informatique Yan Larocque;
 - 5.9 Infotech – Offre de contrat de soutien;
 - 5.10 Abonnement annuel Canva pour les publications municipales;
 - 5.11 Renouvellement de partenariat 2023-2027 – Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska;
6. GESTION FINANCIÈRE :
 - 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements;
 - 6.2 Financement règlement d'emprunt # 182-2022 :
 - 6.2.1 Adjudication financement à long terme de 696 500 \$;
 - 6.2.2 Concordance et courte échéance – Emprunt par billets au montant de 696 500 \$ qui sera réalisé le 13 décembre 2022;
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE :
 - 7.1 Premiers répondants :

- 7.1.1 Achat d'équipements;
- 7.1.2 Demande d'aide financière – CIUSSS MCQ;
- 7.2 Offre de services – Réfection de la toiture de la caserne de pompiers;
- 7.3 Subvention sécurité civile – SSIRMRCB;
- 8. TRANSPORT :
 - 8.1 Reddition de compte – Programme d'aide à la voirie locale 16^e Avenue et rang Saint-Charles Est (fin des travaux);
 - 8.2 Quote-part – Transport des personnes de la MRC de Bécancour;
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU :
 - 9.1 Réseau d'aqueduc et d'égouts;
 - 9.2 Suivi – Système assainissement des eaux usées – Réunion du 17 novembre 2022;
 - 9.3 Projet de mise en commun – Gestion en réseaux d'eau potable et d'eaux usées;
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :
 - 10.1 Rapport permis émis en novembre 2022;
 - 10.2 Adoption des règlements :
 - 10.2.1 Règlement # 184-2022 modifiant le règlement de zonage # 96-2012;
 - 10.2.2 Règlement #185-2022 modifiant le règlement de construction # 98-2012;
 - 10.2.3 Règlement # 186-2022 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 99-2012;
 - 10.3 Demande de relocalisation des boîtes postales – Poste Canada;
 - 10.4 Appel d'offres public – Belvédère de la halte routière;
- 11. LOISIRS ET CULTURE :
 - 11.1 Embauche – Préposé à l'entretien de la patinoire;
 - 11.2 Demande d'aide financière activités de Noël – Comité des Loisirs;
 - 11.3 Travaux – Salle Bord de l'eau :
 - 11.3.1 Offre de services – Rampe, perrons et porte;
 - 11.3.2 Offre de services – Salle de bain;
 - 11.4 Demande d'aide financière – Projet Parc- École – Communautaire;
- 12. QUESTIONS DIVERSES;
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS;
 - 13.1 Appui à la ville de Saint-Constant – Fonds d'aide envers les clientèles difficiles;
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2022-12-261

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 1^{er} novembre 2022

3.1 Approbation

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture.

2022-12-262

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre dernier.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale adjointe Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 6 décembre 2022 et répond aux questions des membres du conseil.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

5.1 Suivi de dossier – MRC de Bécancour

- Adoption du budget 2023
- Augmentation des quotes-parts MRC Lotbinière et MRC Bécancour

5.2 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

2022-12-263

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le bureau municipal soit fermé pour la période du 23 décembre 2022 au 6 janvier 2023 inclusivement.

5.3 Départs à la retraite

5.3.1 Directrice générale :

Considérant que Mme France Grimard prend sa retraite à titre de directrice générale greffière-trésorière à la municipalité de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent le 31 décembre 2022;

Considérant qu'il est important de souligner ses 14 années de services à la municipalité;

Considérant l'ensemble de ses services offerts au bureau municipal, ses investissements dans tous les projets, ses collaborations avec les membres du conseil, l'ensemble du personnel, les collaborateurs, les partenaires d'affaires, et les citoyens;

2022-12-264

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter le départ à la retraite de Mme France Grimard à titre de directrice générale greffière-trésorière à la municipalité de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent le 31 décembre 2022;

De souligner ses 14 années de services à la municipalité et de la **REMERCIER** pour l'ensemble de ses services au bureau municipal, de ses investissements dans tous les projets, ses collaborations avec les membres du conseil, l'ensemble du personnel, les collaborateurs, les partenaires d'affaires, et les citoyens.

5.3.2 Inspecteur municipal :

Considérant que M. Denis Tousignant prend sa retraite à titre d'inspecteur municipal;

Considérant que M. Tousignant continue à travailler à temps partiel au poste d'inspecteur municipal;

Considérant qu'il est important de souligner ses 17 années de services à la municipalité;

Considérant l'ensemble de ses services offerts au bureau municipal, ses investissements dans tous les projets, ses collaborations avec les membres du

conseil, l'ensemble du personnel, les collaborateurs, les partenaires d'affaires, et les citoyens;

2022-12-265

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter le départ à la retraite de M. Denis Tousignant à titre d'inspecteur municipal;

D'accepter son offre de services pour travailler à temps partiel audit poste;

De souligner ses 17 années de services à la municipalité et de le REMERCIER pour l'ensemble de ses services au bureau municipal, desdits investissements dans tous les projets, ses collaborations avec les membres du conseil, l'ensemble du personnel, les collaborateurs, les partenaires d'affaires, et les citoyens.

5.4 Fin de la période de probation – Directrice générale

Considérant la fin de la période de probation de Mme Hanta Rasami au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe suite à son embauche le 24 mai 2022;

Considérant le départ de Mme France Grimard au poste de directrice générale le 31 décembre prochain;

2022-12-266

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De procéder à l'embauche officielle et permanente de Mme Hanta Rasami au poste de directrice générale et greffière-trésorière et de procéder à la signature de son contrat de travail officiel.

5.5 Inspecteur municipal

5.5.1 Paiement – Heures supplémentaires

Considérant la politique de gestion des conditions de travail adopté le 3 octobre 2017;

Considérant l'article 3.7 de ladite politique mentionnant que :

La banque d'heures supplémentaires est remise à zéro le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, si pour une raison hors de son contrôle, une personne salariée ne peut reprendre les heures supplémentaires à cette date, elle devra prendre une entente avec l'employeur pour la récupération des heures supplémentaires.

Considérant que l'inspecteur municipal, M. Stéphane Tousignant a des heures supplémentaires en banque et qu'il ne pourra pas les reprendre pour le 31 décembre 2022;

2022-12-267

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le paiement, au 31 décembre 2022, de 80 heures supplémentaires accumulées à l'inspecteur, M. Stéphane Tousignant.

5.5.2 Achat d'un harnais de sécurité

Considérant que M. Stéphane Tousignant et M. Alexandre Labarre ont suivi une formation en espaces clos le 1^{er} et 2 novembre 2022;

Considérant que suite à ladite formation l'achat d'un harnais intégral antichute est nécessaire afin d'être conforme auprès de la CNESST relatif aux espaces clos;

Considérant la soumission reçue de Protection incendie CFS Itée au montant de 124 \$ plus les taxes applicables pour un harnais intégral antichute;

2022-12-268

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission reçue de Protection incendie CFS Itée pour l'achat d'un harnais intégral antichute au montant de 124 \$ plus les taxes applicables.

5.6 Emploi d'été Canada 2023 - Étudiants

2022-12-269

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la présentation d'une demande au programme « Emplois d'été Canada » pour l'embauche d'un étudiant pour la saison estivale 2023 à titre commis de bureau et aide à l'inspecteur municipal.

5.7 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

M. Quentin Kelhetter, conseiller siège #2 et M^{me} Joanne Costo, conseillère siège # 5, déposent chacun le formulaire des intérêts pécuniaires dûment complétés, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

5.8 Achat banque d'heures – Services informatiques Yan Larocque

Considérant l'offre de service de la compagnie Informatique Yan Larocque pour l'achat d'une banque de 30 heures au coût de 2 529,70 \$ plus les taxes applicables, pour des heures de support informatique.

2022-12-270

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de la compagnie Informatique Yan Larocque pour l'achat d'une banque de 30 heures au coût de 2 529,70 \$ plus les taxes applicables, pour des heures de support informatique.

5.9 Offre de contrat de soutien – Infotech

Considérant le contrat de soutien pour 4 écrans de la compagnie Infotech pour le logiciel « Sygem » au montant de 5 650 \$/an plus les taxes applicables, pour une période de 4 ans et qui se termine le 31 décembre 2024;

Considérant l'ajout au contrat de l'option « optimal et service de sauvegarde » au coût de 625 \$/année plus les taxes applicables;

2022-12-271

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De continuer le contrat de soutien pour 4 écrans de la firme Infotech pour le logiciel « Sygem » au montant de 5 650 \$/année plus les taxes applicables, pour une période de 4 ans se terminant le 31 décembre 2024;

D'accepter l'ajout au contrat de l'option « optimal et service de sauvegarde » au coût de 625 \$/année plus les taxes applicables;

5.10 Abonnement annuel Canva pour les publications municipales

Considérant que la Municipalité veut améliorer ses publications auprès de ses citoyens;

Considérant que toutes les conceptions des designs et des graphismes sont faites majoritairement au bureau municipal, et ce depuis le 12 août 2022;

Considérant le frais d'abonnement annuel de Canva Pro au montant de 149,99 \$;

Considérant que ses frais ont été payés pendant la période d'essai de 4 mois par Mme Shany Bélanger-Lavigne pour un montant total de 67,96 \$;

2022-12-272

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter de payer le frais d'abonnement annuel de Canva Pro au montant de 149,99 \$;

Et de rembourser les frais qui ont été payés pendant la période d'essai de 4 mois par Mme Shany Bélanger-Lavigne pour un montant total de 67,96 \$.

5.11 Renouvellement de partenariat 2023-2027 – Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska

Considérant que la Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska demande de renouveler pour une période de cinq ans notre engagement à la campagne de financement;

Considérant que par ses actions, la Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska apporte une différence à la qualité des soins et services de santé du territoire et veille au mieux-être de notre collectivité;

2022-12-273

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De souscrire à la campagne de financement pour les années 2023 à 2027. La contribution sera de 0,50 \$ par habitant, soit un montant de 500 \$ par année.

6. GESTION FINANCIÈRE

6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2022-12-274

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	21 014,05 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	252 085,98 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	56 786,65 \$

6.2 Financement règlement d'emprunt # 182-2022

6.2.1 Adjudication financement à long terme de 696 500 \$: Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 décembre 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 décembre 2022
Montant :	696 500 \$		

Considérant que la Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 décembre 2022, au montant de 696 500 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DE GENTILLY-LEVRARD-RIV. DU CHÊNE

36 100 \$	4,72000 %	2023
38 200 \$	4,72000 %	2024
40 400 \$	4,72000 %	2025
42 700 \$	4,72000 %	2026
539 100 \$	4,72000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,72000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

36 100 \$	4,80000 %	2023
38 200 \$	4,80000 %	2024
40 400 \$	4,80000 %	2025
42 700 \$	4,80000 %	2026
539 100 \$	4,80000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,80000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

36 100 \$	5,00000 %	2023
38 200 \$	4,80000 %	2024
40 400 \$	4,70000 %	2025
42 700 \$	4,70000 %	2026
539 100 \$	4,65000 %	2027

Prix : 98,41500

Coût réel : 5,06830 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE GENTILLY-LEVRARD-RIV. DU CHÊNE est la plus avantageuse;

2022-12-275

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent accepte l'offre qui lui est faite de CD DE GENTILLY-LEVRARD-RIV. DU CHÊNE pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2022 au montant de 696 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 182-2022. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

6.2.2 Concordance et courte échéance – Emprunt par billets au montant de 696 500 \$ qui sera réalisé le 13 décembre 2022

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent souhaite emprunter par billets pour un montant total de 696 500 \$ qui sera réalisé le 13 décembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
182-2022	342 411 \$
182-2022	354 089 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 182-2022, la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2022-12-276

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 décembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le **13 juin et le 13 décembre de chaque année**;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	36 100 \$	
2024.	38 200 \$	
2025.	40 400 \$	
2026.	42 700 \$	
2027.	45 100 \$	(à payer en 2027)
2027.	494 000 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 182-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 décembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Premiers répondants

7.1.1 Achat d'équipements

Considérant les dons reçus à la municipalité suite au décès de Monsieur Michel Côté au montant total de 5 620 \$;

Considérant la volonté de la famille du défunt d'attribuer la totalité des dons aux premiers répondants de la municipalité;

Considérant que les premiers répondants souhaitent acquérir des équipements supplémentaires pour les aider dans leur travail :

- Moniteur signes vitaux SunTech CT40 (1)
- Ensemble de matelas immobilisateur (1)
- Pince coupe (1)
- Lampe frontale (4)
- Harnais (2)
- Descendeur auto-freinant (2)
- Corde semi-statique (2)
- Casque (2)

Et ce, pour un montant total de 5 606,44\$ taxes incluses.

2022-12-277

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande d'achats d'équipements supplémentaires au montant total de 5 606,44\$ taxes incluses des premiers répondants;

De payer ces achats avec les dons reçus à la municipalité suite au décès de Monsieur Michel Côté.

Et d'envoyer une lettre de remerciements à la famille du défunt.

7.1.2 Demande d'aide financière – CIUSSS MCQ

Considérant que le CIUSSS MCQ offre aux municipalités la possibilité d'obtenir un soutien financier pour consolider leurs activités de premiers répondants effectuées durant l'année 2022-2023 ;

Considérant qu'une subvention maximale de 3 800\$ est disponible pour les activités et actions favorisant le travail des premiers répondants et peut couvrir l'ensemble ou une portion des coûts ;

Considérant que les futurs projets répondent aux critères et seront retenus par le CIUSSS MCQ;

Considérant que relatif à l'acceptation du soutien financier, la municipalité doit signer une convention d'aide financière;

2022-12-278

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser Mme Hanta Rasami, directrice générale et M. Francis Béland, responsable des premiers répondants, à signer la convention d'aide financière.

7.2 Offre de services – Réfection de la toiture de la caserne de pompiers

Considérant que la toiture de la caserne de pompiers doit être refaite;

Considérant que la soumission reçue de la firme « Construction Pérusse Inc. » en date 26 novembre dernier :

- Enlever le recouvrement existant
- Installer une membrane autocollante
- Installer une tôle et moulure
- Débarrasser les déchets
- Équipements nécessaires

TOTAL : **43 850 \$**
Plus les taxes applicables

Considérant que la municipalité a fait une demande d'aide financière pour les bâtiments municipaux au montant de 75 000 \$;

Considérant que l'exigence du programme PRABAM demande que tous les travaux relatifs à ce projet doivent être réalisés au plus tard le 31 mai 2023;

2022-12-279

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission de la firme « Construction Pérusse Inc. » pour la réfection de la toiture de la caserne de pompiers au montant de 43 850 \$ plus les taxes applicables;

Et de respecter la date de fin de travaux au 31 mai 2023.

7.3 Subvention sécurité civile - SSIRMRCB

Considérant qu'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour (incendie) a eu lieu le 2 novembre 2022;

Considérant que les besoins identifiés pour les centres de coordination des mesures d'urgence et les centres d'hébergement nécessitent l'achat de matériel divers;

Considérant que le matériel nécessaire est mentionné dans le plan des mesures d'urgence;

Considérant que le besoin est de 15 bacs de matériel divers pour répondre aux besoins en sécurité civile;

Considérant que le coût total est de 5 500.00\$ environ plus les taxes applicables;

Considérant que le SSIRMRCB enverra une facture à chaque municipalité pour la totalité des sommes restantes des subventions reçues par les municipalités pour la sécurité civile ;

2022-12-280

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De payer les sommes restantes de la subvention reçue pour la sécurité civile au montant de 6 913 \$.

8. TRANSPORT

8.1 Reddition de compte – Programme d’aide à la voirie locale 16^e Avenue et rang Saint-Charles Est (fin des travaux)

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a pris connaissance des modalités d’application des volets redressements et Accélération du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que les travaux ont été réalisés du 1er août au 9 septembre 2022;

Considérant que la municipalité transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

2022-12-281

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Joanne Costo
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d’application en vigueur et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

8.2 Transport des personnes de la MRC de Bécancour – Quote-part

2022-12-282

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D’autoriser le paiement de la quote-part 2023 au montant de 4 558,12 \$ à la MRC de Bécancour relatif au transport des personnes de la MRC de Bécancour, volet transport adapté.

9 HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Réseaux d’aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l’ensemble du réseau d’aqueduc au mois de novembre 2022 est de 276,47 m³ (60 823 gallons impériaux).

9.2 Suivi – Système assainissement des eaux usées – Réunion du 17 novembre 2022

Le comité consultatif du système en commun d’assainissement des eaux usées a tenu une réunion le 17 novembre dernier. Il fut question des sujets mentionnés ci-dessous :

- Les états financiers au 31 décembre 2021;
- La répartition des coûts d’exploitation et des immobilisations pour l’année 2021;
- L’état des dépenses au 31 octobre 2022;

- Les factures payées au 31 octobre 2022;
- Le budget 2023;
- La déphosphatation;

9.3 Projet de mise en commun – Gestion en réseaux d’eau potable et d’eaux usées

Considérant qu’une étude d’opportunité a été réalisée en 2018-2019, par la FQM, relative à la mise en commun d’un groupe de ressources humaines en gestion des réseaux d’eau potable et d’eaux usées;

Considérant que le projet regroupait les municipalités de Deschailons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Lemieux, Manseau, Parisville, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Saint-Sylvère et Villeroy;

Considérant que suite à ladite étude nous avons demandé une aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation dans le cadre du programme Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que ladite aide financière assume 50 % des coûts jusqu’à concurrence d’un montant de 50 000 \$;

Considérant que la FQM, l’organisme mandataire du projet, a eu un roulement de personnel occasionnant une insatisfaction au niveau du rapport déposé;

Considérant que l’arrivée de la pandémie a fait en sorte que le projet a été mis de côté et nous n’avons pas été en mesure d’en reprendre sa gestion;

2022-12-283

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D’aviser le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation que le projet de la mise en œuvre de l’étude d’opportunité n’a pu être réalisé;

De déposer le rapport final;

De rembourser au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation l’avance de 40 000 \$ reçu en 2020.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Rapport de permis émis en novembre 2022

Le rapport mensuel de l’inspecteur en bâtiment du mois de novembre 2022 indique que 1 permis a été délivré pour un montant total de 25 000\$.

10.2 Adoption des règlements

10.2.1 Règlement # 184-2022 modifiant le règlement de zonage # 96-2012

Point à reporter pour des vérifications supplémentaires entre autres la possibilité prolonger le délai pour les citoyens pour faire les travaux pour être conforme aux normes requis suite aux changements de règlements.

10.2.2 Règlement #185-2022 modifiant le règlement de construction # 98-2012;

Point à reporter pour des vérifications supplémentaires entre autres la possibilité prolonger le délai pour les citoyens pour faire les travaux pour être conforme aux normes requis suite aux changements de règlements.

10.2.3 Règlement # 186-2022 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 99-2012;

Point à reporter pour des vérifications supplémentaires entre autres la possibilité prolonger le délai pour les citoyens pour faire les travaux pour être conforme aux normes requis suite aux changements de règlements.

10.3 Demande de relocalisation des boîtes postales – Poste Canada

Considérant que Poste Canada fait une demande d'emplacement à la municipalité pour relocaliser les boîtes postales installées au 275 route Marie-Victorin;

Considérant que les emplacements proposés par Poste Canada appartiennent ou vont appartenir à la municipalité :

- Terrain proche de l'église
- Terrain au 960 4^e Rue à la salle municipale

Considérant que les procédures d'acquisition sont en cours pour le 1^{er} terrain;

Considérant que la municipalité a des projets d'envergure à ces dits emplacements;

2022-12-284

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Joanne Costo
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De ne pas acquiescer à la demande de Poste Canada de relocaliser lesdites boîtes postales sur les terrains municipaux.

10.4 Appel d'offres public – Belvédère de la halte routière

Considérant l'appel d'offres public pour le belvédère de la halte routière, publier sur le site du SEAO;

Considérant que 4 soumissions ont été reçues le 9 novembre à 11h au bureau municipal et ouvertes publiquement le même jour et à la même heure :

Soumissionnaires	Montant
Cimota inc.	597 726,06 \$
Lambert et Grenier inc.	474 925,78 \$
Construction Lemay inc.	695 885,00 \$
Parko inc.	794 901,06 \$

Plus les taxes applicables

Considérant que les montants des 4 soumissions reçues dépassent largement le budget prévu pour le projet;

2022-12-285

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De ne pas accepter les 4 soumissions reçues;

De ne pas réaliser le projet « Belvédère de la halte routière » tel que déposé.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Embauche – Préposé à l'entretien de la patinoire

Considérant que la municipalité a reçu une candidature pour le poste de préposé à l'entretien de la patinoire;

2022-12-286

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser l'embauche de M. Daniel Charbonneau comme responsable de la patinoire et du chalet des sports pour la période hivernale 2022-2023 au salaire forfaitaire de 300 \$ par semaine. Le contrat débutera lorsque la température permet l'arrosage de la patinoire.

Il est également résolu de mentionner les directives suivantes :

- Les appels à l'entrepreneur doivent être faits par un des inspecteurs municipaux;
- Tout achat doit être approuvé préalablement par la directrice générale;
- Tout bris doit être communiqué aux inspecteurs municipaux qui feront le suivi des réparations.

11.2 Demande d'aide financière activités de Noël – Comité des loisirs

Considérant que le 17 décembre, le comité de loisirs souhaite faire une activité de Noël pour les familles avec une lecture de conte, dîner, table de bricolages, jeux et d'une remise de cadeaux avec le Père-Noël;

Considérant que cette activité sera gratuite pour les participants;

Considérant la demande d'aide financière à la municipalité d'un montant de 250 \$;

Considérant qu'une partie des frais reliés à cette activité sera payée par le comité ou offerte en commandite;

2022-12-287

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accorder au comité de loisirs une aide financière au montant de 250 \$, pour l'activité de Noël qui se tiendra le 17 décembre.

11.3 Travaux salle Bord de l'eau

11.3.1 Offre de services – Rampe, perrons et porte

Considérant que la municipalité veut rendre la salle bord de l'eau plus accessible aux personnes à capacités réduites;

Considérant les 2 soumissions reçues, de gré à gré, de la firme Go Rampe Inc. relatives aux travaux pour les 2 perrons (avant et arrière), les rampes et une nouvelle porte plus adaptée :

Soumissions de la Firme Go Rampe Inc.	Montant
Rampes + perron avant + porte (soumission # 2746)	55 463,90 \$
Perron arrière (soumission # 2804)	9 939,00 \$
Total	65 402,90 \$

Plus les taxes applicables

2022-12-288

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter les 2 soumissions de la firme Go Rampe Inc. relatives aux travaux pour les 2 perrons (avant et arrière), les rampes et une nouvelle porte plus adaptée pour un montant total de 65 402,90 \$ plus les taxes applicables.

11.3.2 Offre de services – Salle de toilette

Considérant que la municipalité veut rendre la salle Bord de l'eau plus accessible aux personnes à capacités réduites;

Considérant les 2 soumissions reçues, de gré à gré pour réaliser les travaux dans la salle de toilette :

Soumissions	Montant
Construction Pérusse Inc.	44 000 \$
Jim Construction Inc.	48 832 \$

Plus les taxes applicables

2022-12-289

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission de la firme Construction Pérusse Inc. au montant de 44 000 \$ plus les taxes applicables pour réaliser les travaux dans la salle de toilette.

11.4 Demande d'aide financière – Projet Parc-École – Communautaire

Point à reporter, car le conseil veut avoir une rencontre avec les responsables de l'école et la municipalité de Parisville avant de prendre une décision.

12. QUESTIONS DIVERSES (Élus)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (Citoyens)

13.1 Appui à la ville de Saint-Constant – Fonds d'aide envers les Clientèles difficiles

Considérant que la ville de Saint-Constant est confrontée à un cas de harcèlement qualifié d'« extrême » par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

Considérant que la ville de Saint-Constant demande au gouvernement de créer un fonds spécial pour aider les villes à tenter des recours contre des citoyens dont le comportement dépasse les bornes;

Considérant que toutes les municipalités pourront vivre ce genre d'évènement qui pourra engendrer beaucoup de frais juridiques et administratifs imprévus;

2022-12-290

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'appuyer la ville de Saint-Constant pour la demande au gouvernement de créer un fonds spécial pour aider les villes à tenter des recours contre des citoyens dont le comportement dépasse les bornes;

D'envoyer une copie de la résolution au bureau de la FQM et au bureau du député provincial de notre région.

13.2 Divers :

- Caserne de pompiers
- Travaux Toilettes – Salle bord de l'eau
- Travaux Rang Saint – Joseph
- Patinoire
- Aqueduc Rang Saint-Charles
- Suivi activités pour les enfants à la bibliothèque
- Fosses Septiques
- L'Ancrier
- Wifi – Chalets Côte 9 et 10

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-12-291

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 21h18.

Hanta Rasami
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

Christian Baril
Maire